

Document de Présentation

Ressources éducatives libres (REL) : Un outil clé pour le développement

Introduction: La Recommandation de l'UNESCO sur les ressources éducatives libres (REL)

La Recommandation de l'UNESCO sur les REL adoptée, à l'unanimité, lors de la 40ème session de la Conférence Générale de l'Unesco en Novembre 2019, vise cinq objectifs: (i) renforcer les capacités des parties prenantes pour créer, consulter, réutiliser, adapter et redistribuer les REL ; (ii) élaborer des politiques d'accompagnement ; (iii) favoriser la mise en place de REL inclusives et équitables de qualité ; (iv) favoriser la création de modèles de durabilité pour les REL et (v) faciliter la coopération internationale.

Cet instrument UNESCO de cadre normatif s'adresse aux gouvernements et autres parties prenantes y compris: les enseignants, les éducateurs, les apprenants, les organismes gouvernementaux, les parents, les établissements d'enseignement et les prestataires de services éducatifs, le personnel d'appui à l'éducation, les formateurs d'enseignants, les responsables des politiques éducatives, les institutions culturelles (bibliothèques, archives et musées) et leurs utilisateurs, les fournisseurs d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC), les chercheurs, les instituts de recherche, les organisations de la société civile (notamment les associations professionnelles et étudiantes), les éditeurs, les secteurs public et privé, les organisations intergouvernementales, les titulaires de droits d'auteur et les auteurs, les médias et les groupes de radiodiffusion ainsi que les organismes de financement.

Les REL aident à la création des sociétés du savoir diverses et inclusives à atteindre l'ODD 4 (éducation de qualité), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 9 (industrie, innovation, infrastructure), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les REL c'est quoi?

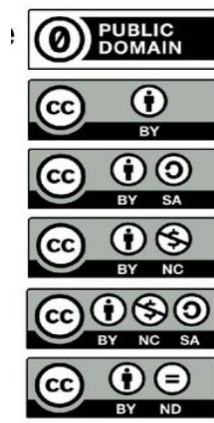


Figure 1. License domaine publique et licence ouverte Creative Commons

Source : Cable Green. (2015). Adapté de Taking OER Mainstream. CC BY.

Les REL sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement, et de recherche sur tout format et support, relevant du domaine public ou bien protégés par le droit d'auteur et publiés sous licence ouverte, qui autorisent leur consultation, leur réutilisation, leur utilisation à d'autres fins, leur adaptation et leur redistribution gratuites par d'autres.

Une licence ouverte est une licence qui respecte les droits de propriété intellectuelle de son titulaire et accorde au public des autorisations de consulter, de réutiliser, d'utiliser à d'autres fins, d'adapter et de redistribuer les matériels éducatifs.

Ce qui n'est pas OER/Ce qui ne répond pas à la définition de REL :

Tous les matériaux disponibles gratuitement ne sont pas des REL! Sauf indication contraire explicite, avec une licence ouverte ou une licence du domaine public, le droit d'auteur par défaut pour les matériaux est «tous droits réservés». Cela signifie que le titulaire du droit d'auteur (par exemple, l'auteur d'un manuel) n'a pas donné aux utilisateurs le droit de partager le matériel, («réutiliser») et / ou modifier («réutiliser », « adapter »). Lorsqu'un matériel est « tous droits réservés », alors que l'auteur peut fournir le contenu gratuitement pendant des périodes de temps à

certaines utilisateurs, il a le droit d'exiger le paiement de ces ressources. Seuls les documents publiés sous licence ouverte ou dans le domaine public sont des REL (Figure 1).

La distinction entre "gratuit" (sans coût monétaire pour l'utilisateur) et "ouvert" (peu ou pas de restriction à la liberté d'utilisation) est importante. La liberté qui accompagne les REL permet à tous et à toutes de tirer avantage de leur plein potentiel. L'exploitation des REL pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement requiert la prise de conscience et l'engagement des décideurs politiques

L'avantage des REL pour le développement

L'attribution de licences ouvertes à des matériels éducatifs présente des opportunités significatives pour l'accès, la réutilisation, l'adaptation, la redistribution, la conservation avec en prime l'assurance qualité par une démarche participative. Ces ressources favorisent des économies d'échelle importantes et leur potentiel de réutilisation et remixage ne se limite pas seulement à la traduction, l'adaptation à différents contextes d'apprentissage ou culturels, la conversion en des formats alternatifs et accessibles pour les apprenant(e)s ayant des besoins éducatifs spéciaux.

L'intégration judicieuse des REL, en combinaison avec des méthodologies pédagogiques appropriées, des objets d'apprentissage bien conçus et la diversité des activités d'apprentissage, peut offrir un plus large éventail d'options pédagogiques innovantes pour inciter les éducateur(trice)s et les apprenant(e)s à devenir des participant(e)s plus actifs dans l'éducation et créateurs de contenu en tant que membres de sociétés du savoir diverses et inclusives.

L'engagement pour l'intégration des REL peut être l'occasion pour les gouvernements et les prestataires d'éducation et d'apprentissage d'évaluer la quantité et la qualité des REL disponibles pour optimiser leurs propres investissements dans la création et la distribution des contenus éducatifs et d'apprentissage de manière plus rentable et plus durable.

L'investissement dans les REL devrait obéir à des choix stratégiques pour la conception et le développement de meilleurs programmes éducatifs et de contenus plus largement accessibles. En effet, l'adoption de licences ouvertes et l'exploitation des REL existantes peuvent être des leviers pour générer des économies de temps et d'argent. L'exploitation des possibilités de réutilisation et de remixage qu'offrent les REL permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières allouées à l'acquisition ou la production des ressources éducatives.

Enfin, aucune autre ressource éducative n'offre autant de facilité et d'opportunité de collaboration, de co-création ou d'adaptation participative que les REL. Le développement de partenariats entre les gouvernements, les organisations de la société civile, les institutions spécialisées, etc. peuvent donner lieu à la production de collection plus vaste et plus riche de contenus sous licence ouverte et éviter la duplication des efforts.

Le rôle des gouvernements

Les gouvernements jouent un rôle clé pour garantir le développement efficace des politiques en matière de REL. Il est dans leur intérêt de s'assurer que les investissements publics contribuent utilement et de

manière économiquement rationnelle au développement socioéconomique. La plupart des gouvernements apportent un appui financier à certaines universités, à des institutions de développement de curricula, etc. Dans certains contextes, les gouvernements ont par exemple favorisé la production des REL en exigeant que les matériels présentant une utilité pédagogique, réalisés avec des fonds publics soient rendus disponibles sous un régime de licence ouverte. Bien que l'effectivité d'une telle approche mériterait d'être examinée, le gouvernement peut jouer un rôle important dans l'identification de modèle de financement adéquat pour soutenir la production durable et la diffusion des REL de qualité et inclusives. Les régimes de licence ouverte peuvent contribuer à un meilleur usage des deniers publics en facilitant la réutilisation à grande échelle des ressources moyennant un faible investissement additionnel.

De manière spécifique, les gouvernements peuvent :

(a) Faciliter l'intégration des REL lors de la conception de politiques en matière d'éducation, d'innovation et d'apprentissage. Les gouvernements disposent à cet effet de plusieurs options dont celle visant à encourager et faciliter l'utilisation des REL comme moyen d'adapter les expériences d'apprentissage à un plus large éventail d'apprenant.e.s et d'appuyer des programmes nationaux d'inclusion sociale. Ce qui contribuerait à l'accès équitable à l'enseignement et l'apprentissage de qualité avec une incidence sur les résultats des apprenant.e.s.

(b) Contribuer à mieux faire connaître les principaux enjeux concernant les REL. Les gouvernements pourraient notamment réaliser et diffuser des études de cas sur les bonnes pratiques et les exemples d'utilisation pertinente des REL afin de partager les expériences. D'autres actions pourraient inclure des initiatives visant à faciliter la compréhension, l'utilisation et l'implication des licences ouvertes par rapport au régime exclusif des droits d'auteur.

(c) Promouvoir des stratégies nationales en matière de TIC et de connectivité. Étant donné le rôle essentiel des TIC dans l'accès en ligne et le partage des contenus, ils pourraient s'efforcer en priorité d'assurer en permanence au personnel et aux élèves de l'enseignement supérieur la connectivité et l'accès aux TIC dont ils ont besoin.

(d) Soutenir l'élaboration et le partage durables de REL de qualité pour l'éducation et l'apprentissage. L'élaboration et l'utilisation durables des REL dépendent essentiellement du soutien apporté aux institutions d'enseignement et d'apprentissage, aux structures de développement de curricula, individuellement et collectivement, dans leurs efforts pour produire et partager des ressources éducatives de grande qualité. Ce soutien pourrait porter notamment sur des initiatives nationales visant à produire ou adapter des contenus pour le contexte local, l'engagement dans des projets visant à mettre en place des dépôts et des répertoires de REL, le développement de mécanismes internes pour garantir la qualité des REL. Ces approches doivent être ajuster en fonction des contextes pour un meilleur résultat.

Elaborer des politiques d'accompagnement

Selon la Recommandation sur les REL, les gouvernements pourraient –en fonction de leur situation, de leur mode de gouvernement et de leur Constitution –créer ou encourager, y compris aux niveaux institutionnel et national, des environnements politiques favorables aux REL. Ces politiques pourraient tenir compte des points suivants:

(a) **de concevoir et mettre en œuvre des politiques et/ou des cadres réglementaires qui encouragent la mise à disposition, sous licence ouverte ou dans le domaine public selon les besoins, des ressources éducatives élaborées grâce à des fonds publics**, et d'allouer des ressources financières et humaines en vue de la mise en œuvre et de l'évaluation de ces politiques ;

(b) **d'encourager et d'aider les institutions à élaborer ou à actualiser des cadres juridiques ou politiques permettant de stimuler la création, la consultation, la réutilisation, l'utilisation à d'autres fins, l'adaptation et la redistribution de REL** de qualité par les éducateurs et les apprenants dans le respect des législations nationales et des obligations internationales relatives au droit d'auteur, ainsi qu'à concevoir des mécanismes d'assurance qualité pour les REL et à les intégrer aux stratégies d'assurance qualité relatives aux matériels d'enseignement et d'apprentissage;

(c) **de concevoir des mécanismes permettant de fonder des communautés de pratiques, de favoriser le perfectionnement professionnel des enseignants à l'aide des REL, de créer des réseaux d'experts dans le domaine des REL** et de reconnaître comme il se doit l'intérêt professionnel ou académique de la création de REL ;

(d) **de concevoir des mécanismes qui aident et incitent toutes les parties prenantes** à publier, dans des dépôts d'archives publics, des fichiers sources et des REL accessibles en utilisant des formats standard de fichiers ouverts;

(e) **d'intégrer les politiques relatives aux REL dans les stratégies et cadres d'action nationaux, et de les harmoniser avec d'autres politiques ouvertes**, telles que celles relatives à l'open access, aux données ouvertes, aux logiciels en open source et à la science ouverte;

(f) **de veiller à tenir compte des REL dans la transformation de l'éducation, d'adapter, d'enrichir ou de réformer les programmes et toutes les formes d'apprentissage**, de manière à exploiter les potentialités et les possibilités des REL, d'encourager l'intégration de différentes méthodes d'enseignement et modalités d'évaluation afin de motiver l'utilisation active, la création et le partage des REL; et d'évaluer les retombées des REL en faveur d'une éducation inclusive, équitable et de qualité.

(g) **d'encourager et d'appuyer les travaux de recherche sur les REL**, dans le cadre de programmes de recherche pertinents sur l'élaboration, le partage et l'évaluation des REL, avec l'appui des technologies numériques (l'intelligence artificielle, par exemple).

(h) **d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui appliquent les critères les plus stricts en matière de respect de la vie privée et de protection des données lors de la production et de l'utilisation des REL**, des infrastructures de REL et des services connexes.

Conclusion: Les REL au bénéfice du développement national et régional

La mise en œuvre de la Recommandation sur les REL offre aux jeunes, aux étudiant.e.s, aux chercheurs.e.s, et à la population en général la possibilité de partager ou d'acquérir des connaissances dont l'application pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration de toutes les dimensions de la vie humaine, qu'il soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, du travail et y compris pour dans le domaine de l'innovation.

En veillant à ce que les ressources éducatives puissent être contextualisées rapidement en fonction des besoins, il est possible pour les sociétés de s'assurer que les connaissances directement liées à leurs besoins sont à la fois développées et rendues accessibles au plus grand nombre de personnes de manière viable. En outre, au niveau régional, le développement et le partage des REL fournissent un moyen pour les pays de collaborer à la création ou à l'adaptation de contenu pour des sujets qui traversent les frontières nationales, comme dans les sciences, par exemple: la désertification, le changement climatique, les ressources naturelles et minérales, la faune et la flore. Aussi, par des évaluations des besoins nationaux en matière de programmes d'enseignement, par exemple, pourraient être utiles pour déterminer les lacunes nationales et le potentiel de collaboration régionale.

Opérationnaliser la Recommandation sur les REL en vue de favoriser l'accès inclusif et l'utilisation des connaissances pour le développement durable, revêt une importance capitale. Ce d'autant plus qu'il s'agit d'un pas en avant considérable pour la mise en place des sociétés de savoir véritablement ouvertes et inclusives qui soutiennent la réalisation du programme de développement 2030 au niveau national.



Cet document est régi par la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.